
RELATIONS

ENTRE

LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER

AU XVII^e SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON

(1628-1633)

(Suite. — Voir les nos 134 et 135)

*Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs
de la ville de Marseille*

Du Bastion, le 7 mai 1629.

« MESSIEURS,

« Il y a deux jours que j'ay receu une dépêche du Divan d'Alger du 24^e avril. J'aurois envoyé ladite dépêche, s'ils ne fussent m'écrivant vous avoir écrit et répondu à vos lettres deux jours auparavant par une barque de Toulon. Ils me disent qu'ils ont conclu dans le Divan de punir ceux qui ont fait déplaisir aux Francois, particulièrement au Raïx qui a fait déplaisir à la barque de Frontignan et fait défense particulièrement à tous les corsaires de n'y aller, particulièrement aux mers de Provence.

Ils m'assurent que, de leur côté, la paix sera toujours observée et rendront bonne justice contre ceux qui contreviendroient. Or savez que ceux d'Alger sont toujours dans la fermeté de ses promesses, si vous autres, Messieurs, voudrez tenir la main pour la conserver, il vous sera facile, comme aussi de faire cela à ceux de Tunis, que tous les jours font déplaisir aux François. Je vous ay écrit par ma précédente à complément sur le sujet; sera causé que ne vous feray autre discours sur ce sujet, et vous prie me tenir toujours à votre grâce, et prieray le Créateur vous tenir à la santé, Messieurs. — Votre très-affectionné serviteur.

« SANSON DE NAPOLLON. »

*Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs
de la ville de Marseille*

Du Bastion, le 1^{er} juin 1629.

« MESSIEURS,

« J'ay receu la lettre que m'avez fait la faveur de m'écrire par le précédent vaisseau, capitaine Lebar, par lequel vous me commandez fort peu de chose que je fasse pour le service de vostre ville. Vous connaissez le peu de gré que la communauté de Marseille a de mes services; crois que cela vous reste; mais vous ne deviez aussi croire les faux rapports qu'on vous fait, particulièrement de ceux que ay dernièrement rachatés des corsaires de Tunis, qui vous ont voulu faire accroire qu'un corsaire d'Alger l'avoit pris. Vous aurez su par voye de Tunis la vérité, et comme lesdits corsaires étoient dudit Tunis. La barque étoit de l'armement de Sidi Mami Caya, de Issoufenday, lequel a retiré ladite tartane de patron Broumette, vin, canelle et safran, que l'on a dit être sur ladite tartane. Vous m'estimez très-mal que je voulusse préjudicier à la paix d'Alger, laquelle a été conclue et arrêtée par mon entremise, par commandement du Roy et n'y a personne que désire plus que moi qu'elle soit stable et de durée. Tous ceux qui cherchent contrecarrer la vérité ne

pourront faire voir que les corsaires d'Alger, depuis la paix, aient pris, hors l'un de vos vaisseaux et une barque d'Arles et fait déplaisir à un patron de Frontignan; aussitôt que ceux d'Alger ont reçu vos lettres, ont rendu justice; et vous ne verrez à l'avenir tant de corsaires dudit Alger aux mers de Provence. Mais que sert tout cela, puisque ne voulez croire ce qu'est de la disposition d'Alger; combien de barques ont-ils rencontré chargées de marchandises et n'ont rien fait? Monsieur Berengier peut-il nier que une sienne barque chargée de cuirs ne soit été rencontrée par trois fois et relaxée desdits corsaires? Si vous autres, Messieurs, voulez savoir la vérité, est facile de la savoir, et le bénéfice qu'avez reçu depuis le traité de ladite paix; et, si l'on n'eut retenu les Turcs de Tunis en Provence, les affaires dudit Tunis y auroit longtemps que seroient accommodées. Je vous en ay donné souvent avis, et comme le commun trouvera de l'utilité de vivre en paix avec cette sorte de gens; maintenant vous voyez que vous recevez double perte de ce que lesdits corsaires vous ont pris en payement desdits Turcs. N'y a rien à douter que ceux de Tunis ne conservent la paix après la restitution de leurs Turcs. Je prie Dieu que le voyage de Monsieur Berengier, que vous avez député pour demander la restitution des prises, soit si heureux selon votre désir; si m'eussiez écrit une lettre et assuré la restitution des Turcs, ainsi que vous ay requis par mes précédentes, serois allé audit Tunis; puisque vous autres ne l'avez trouvé bon, je ne sais qu'y faire; si désirez que je ne me mêle en aucune façon des affaires de Barbarie, je quitteray très-volontiers le four et seray bien aise que mon absence d'ici vous porte de contentement et utilité; prieray tousjours le Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le complément de vos justes desseins. —
 Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Jusqu'au milieu de l'année 1629, le traité avait donc produit de bons effets. Les pertes énormes que les Reïs avaient subies au combat naval de la Velone avaient abattu les forces et l'or-

gueil de la Taïffe, et le parti Turc d'Alger avait profité de cet incident pour se débarrasser des principaux agitateurs. Au printemps de 1629, une vingtaine d'entre eux s'étaient vus enlever et emprisonner ou interner à Bougie : en même temps, il avait été pris des mesures sévères contre les Colouglis, auxiliaires naturels de toutes les conspirations. Les conseils de Sanson Napolon étaient écoutés, et Marseille venait de se décider enfin à envoyer à Alger le capitaine Nicollin Ricou, chargé de représenter les intérêts français. On pouvait donc espérer la continuation de la paix, lorsque les agissements barbares de quelques-uns de nos nationaux vinrent tout remettre en question, et offrir aux déprédateurs un prétexte que ceux-ci se gardèrent bien de laisser échapper. Une chaloupe, montée par seize Turcs d'Alger, qui s'étaient trouvés séparés de leur navire par quelque accident de mer, errait dans les eaux de la Sardaigne, lorsqu'elle fit rencontre d'une barque de La Ciotat, qui retournait à Marseille. Se fiant à la paix nouvelle, les Algériens demandèrent à être recueillis par le vaisseau Français et conduits en Provence, où ils espéraient trouver l'occasion de se rapatrier : à peine eurent-ils mis le pied à bord, qu'ils furent inhumainement massacrés. Quelques jours plus tard, la barque le *Saint-Jean*, d'Arles, rencontra sur la côte d'Espagne une tartane d'Alger qui se laissa approcher sans défiance, fut enlevée par surprise, et dont l'équipage fut vendu aux galères d'Espagne. Ces graves infractions excitèrent à Alger une indignation légitime, et la guerre eût éclaté à l'instant même, sans les efforts réunis du Gouverneur du Bastion et du nouveau Consul, qui promirent une éclatante réparation, et le châtement des coupables. Sur ces entrefaites, survint une nouvelle complication : Hamza, l'otage qui habitait Marseille (1), ayant eu connaissance de tout ce qui venait de se passer, ne douta pas que ses compatriotes n'en eussent tiré une prompte vengeance, se souvint du meurtre de Caynan-Agha (2) et de Rozan-Bey, et jugea prudent de se déro-

(1) D'après le traité de 1628, les Algériens devaient entretenir à Marseille un otage, choisi parmi les principaux du Divan.

(2) Voir l'*Histoire nouvelle du massacre des Turcs en la ville de Mar-*

ber par la fuite aux dangers qu'il craignait; de retour à Alger, il chercha à justifier son évasion en racontant qu'il avait été maltraité et menacé de mort. Tout cela ne faisait qu'accroître l'irritation contre les Français; cependant à force d'habileté, de démarches personnelles et de présents, Sanson était parvenu à apaiser l'affaire et à montrer les choses sous leur véritable jour, il avait même déjà décidé le Divan à envoyer un nouvel otage, lorsque vint à surgir le nouvel élément de discorde qui devait raviver les haines et mettre à néant les effets du traité de 1628.

Vers la fin du mois de novembre 1629, Isaac de Launay, chevalier de Razilly, revenait du Maroc, où il avait été envoyé en ambassade avec MM. du Chalard et de Molères, lorsqu'il rencontra dans les eaux de Salé un vaisseau Algérien commandé par Mahmed-Ogia. Il l'amarina sans rencontrer la moindre résistance, en mit l'équipage sur les bancs de la chiourme, et emmena le reis prisonnier en France. Cette fois, ce fut en vain que Napoléon chercha à apaiser les esprits : le malheur voulut que les armateurs de Mahmed-Ogia fussent des principaux d'Alger; d'ailleurs, le crime leur paraissait, avec raison, bien plus grand, commis par un navire du roi, que ceux qui avaient été l'œuvre de quelques particuliers. Les reis s'empressèrent de courir sus aux navires Français, et ne tardèrent pas à faire de nombreuses prises : le capitaine Ricou (1) essaya de protester; il fut maltraité et mis aux fers; tout ce que put obtenir le gouverneur du Bastion, en dépensant dix mille piastres (23,350 fr.), fut la libération de quelques équipages qui venaient d'être amenés, et la relaxation de Ricou. Celui-ci ne s'en montra guère reconnaissant, et, à partir de ce moment, il se joignit aux ennemis de Sanson, qu'il accusait d'être l'ami des Algériens plutôt que celui de ses compatriotes; il alla même jusqu'à insinuer qu'il s'était secrètement fait Musulman (2). Du reste, les menaces dont il avait

seille en Provence, faict en l'an mil six cent vingt, etc., réédité par H.-D. DE GRAMMONT (Bordeaux, 1879, in-12).

(1) Le capitaine Ricou ne fut jamais investi régulièrement du titre de Consul (voir sa lettre du 3 juillet 1630).

(2) Voir la lettre du 3 juillet 1630.

été l'objet, et les quelques jours de captivité qu'il avait souffert, lui avaient enlevé le peu de force morale qu'il eût jamais possédé. Il ne cessa plus de demander son rappel, poursuivant les magistrats de Marseille de ses doléances, déclarant qu'il ne voulait plus se mêler de rien, et suppliant qu'on le remplaçât par son chancelier, M. Blanchard, homme d'un caractère sombre et ambitieux, qui aspirait à lui succéder, et qui, pour arriver à ses fins, employait des moyens tortueux, intrigant dans le Divan, cherchant à nuire aux *Établissements* (1) et à amener la ruine de leur chef. Il faisait croire à Ricou que Sanson était le seul obstacle qui s'opposât à son départ, exaspérant ainsi cet homme d'une nature honnête, mais d'une faiblesse de caractère déplorable ; à la fin, voyant que les Consuls de Marseille ne tenaient aucun compte de ses réclamations, cet agent trop craintif se décida à abandonner son poste, et s'enfuit d'Alger au mois de mars 1631. Blanchard, qui avait très-probablement préparé et facilité cette évasion, se fit reconnaître comme délégué par le Divan, moyennant quelques présents : mais il eut plus de peine à se faire accepter par les Français, qui laissèrent ses lettres sans réponse pendant plus de six mois (2), édifiés qu'ils étaient sans doute sur sa valeur morale. Cependant, comme il ne manquait pas d'adresse et d'entregent, il se fit rendre quelques prises et quelques captifs, et se créa ainsi des protecteurs dans sa ville natale. Il ne fut pourtant jamais que toléré, et nous verrons bientôt que son esprit d'intrigue le jeta dans les plus grands embarras. Tous les faits dont nous venons de faire le récit sont authentiqués par les lettres suivantes (3) :

(1) Voir la lettre de Sanson Napollon du 21 septembre 1630.

(2) Voir la lettre de Blanchard du 20 novembre 1631.

(3) Toutes ces lettres ont été copiées aux archives de la Chambre de commerce de Marseille : celles de Sanson Napollon (AA, art. 462), celles de Ricou (AA, art. 462 bis), celles de Blanchard (AA, art. 463), et les autres (AA, art. 507 et 508).

*Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs
de la ville de Marseille*

Du Bastion, le 4 juillet 1629.

• MESSIEURS,

« J'ay receu la lettre que m'avez fait la faveur de m'écrire du 19^e juin, par laquelle j'ay veu que vous aviez mandé Monsieur Bérengier à Tunis. De quoy j'en suis bien aise. J'ay appris nouvelle de son arrivée audit Tunis et que l'on l'avoit bien receu, et prie Dieu qu'il apporte toute la satisfaction que vous et le public désirent. Les Francois qui étoient détenus esclaves, étoient, devant son arrivée, relaxés et deux barques de la Ciotat et une tartane de Monsieur Belin de Marseille. Esta Moura m'écrit qu'il avoit donné liberté à neuf Francois qui étoient à lui, que les marchandises de la barque appartenant à Monsieur Gratian étoient en dépôt, attendu que n'avoient trouvé personne sur ladite barque. Pour cette année, les galères et armements de Tunis ne peuvent sortir; les Mores leur donnent de quoy penser. Il n'y a que quinze jours qu'ils lui ont rompu un camp. Le Divan de Tunis a mandé en Alger une bonne somme de deniers et demandent assistance contre les Mores. Le quinziesme et dix-huictiesme juin, les Turcs se sont rendus les plus forts dans le Divan, ont deschassé cent cinquante personnes des principaux, confinés dans le chateau à Bugie, la plupart Coroulis, et fait ordonnance que lesdits Coroulis ne pourront plus être que simples soldats. Je crois que cette affaire ne demeurera pas là; toutefois, si le gouvernement demeure es mains des Turcs, sera beaucoup mieux, et les commandements du Grand Seigneur seront plus obéis; on appelle Turcs les Levantins et les Reniés. Vous avez bien fait d'envoyer le capitaine Nicollin (1) pour visiter audit Alger. Il se peut attendre de lui bonne satisfaction, tant

(1) Le capitaine Nicollin Ricou, que les consuls de Marseille venoient de se décider à envoyer à Alger, en remplacement de Fréjus, qui excitait depuis longtemps de nombreuses plaintes.

en ce que regarde le service du Roy, que la protection de ses sujets. S'il passe par ici, je lui donneray des mémoires que ne feront point de mal à son entreprise et lui donneray la connaissance de personnes affectionnées à la nation Françoise, et contribueray de ma bourse, suivant mon petit pouvoir, à cette fin qu'il puisse bien protéger aux occasions ceux que auront besoin en Alger.

» Voyant que ne peuvent faire grand gain hors des Francois, il n'y a maintenant que trente navires de course; sont tous arrêtés. Il n'y a que deux, le Negrille et Ahmed Oge l'Andalous, qui portaient les disgraciés à Bugie et sont allés en course sans congé du Divan; sont deux petits navires fort mal équipés. Il est bon que sachiez ce qui suit; une barque de la Ciotat était aux mers de Sardaigne; une lanche avec seize Turcs d'Alger dedans, étant séparés de leur navire, reconnut ladite barque de la Ciotat; confiant à la paix, se remirent à bord de ladite barque, les priant de les conduire en Provence pour passer de là en Alger; au lieu de les conduire, leur ont coupé la teste et tout pillé. La barque appelée Saint-Jean d'Arles, à la cote d'Espagne, prit une barque d'Alger, et les ont vendu aux galères d'Espagne. Les corsaires d'Alger, depuis la paix, n'ont pas rendu de semblables actions; est bon de enquérir cette affaire et faire que l'ostage écrive de belles lettres, lettres de la part de Monseigneur de Guise et des votres, remplies de paroles de compliments, les assurant que les articles de la paix continuent; que, en cas que quelques-uns d'une part et autre fissent quelque mal, l'on demandera par devant la justice, sans que la paix et amitié recoivent aucun intérêt; laquelle sera à tout jamais stable et bien gardée et tous ceux qui feront le mal seront punis; n'y a point de mal de leur écrire que de votre côté tous les Musulmans recevront plaisir et aux occasions bonne justice, et les prier de faire ainsi de leur côté. Je n'ay rien de nouveau pour assuré. Continue tousjours mes prières au Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le complément de vos justes desseins. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

• SANSON DE NAPOLLON. •

*Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs
de la ville de Marseille*

Du Bastion de France, le 5 septembre 1629.

« MESSIEURS,

« Verrez par les lettres de M. Ricou, Consul d'Alger, comme il a été bien receu en Alger, et la résolution qu'ils ont de vivre en paix avec vous autres, Messieurs, et comme ils ont promis de rendre bonne justice aux occasions; vous verrez d'ici avant peu combien Messieurs d'Alger vivront dans le respect, et le bénéfice que le public recevra d'être en paix avec cette sorte de gens. Le Divan m'écrit que si Messieurs de Tunis ne vivent pas en paix avec les Francois, ils se déclareroient ses ennemis; autant en feront avec ceux de Sallé.

« Messieurs, il est nécessaire que, de votre côté, vous correspondiez à eux de la même façon qu'ils feront avec vous et faire rendre justice aux occasions. Il ne peut pas arriver grand intérêt à ceux d'Alger ni au pays et peu de chose leur serviroit de prétexte; et cependant le moindre de vos navires vaudra beaucoup et la rupture sera plus aisée; vous aurez appris la chose qu'a rendu le Divan d'Alger; ont deschassé toutes les mauvaises gens, les avanys (1) et cabalistes, rendu sa ville et sa justice claire; est exemple très-grand pour autres villes; dans lesquelles la vérité et la raison est peu connue (2); vous ne sentirez plus de corsaires en vos mers; car les défenses sont été fort rigoureuses d'y sortir des esclaves en fraude ou habitants de Marseille. Il n'y demeure point que deux, lesquels ne se trouvent pas dans la ville, mais aussitôt qu'ils arriveront seront dé-

(1) Je n'ai pu rencontrer ce mot nulle part; le Dictionnaire de Trévoux donne le mot *avan* avec le sens *inique*; cette leçon s'accorderait volontiers avec l'esprit général de la phrase dans laquelle se trouve placé le mot *avanys*.

(2) Sanson Napollon fait allusion ici au mauvais esprit qui règne contre lui à Marseille, aux menaces qui ont été faites publiquement, et aux injures auxquelles ses amis et sa famille ont été exposés.

livrés. Nonobstant le peu de gré et reconnaissance que j'y retire de quelques-uns de votre ville, je ne laisse de continuer de vous servir, espérant qu'un chacun reconnaîtra mes services; je ne vous demande rien pour récompense, seulement la confession de ma fidélité et de mes bonnes intentions avec le public; et avec cela je finis et consacreray ma vie à dépendre le peu de bien que Dieu m'a donné pour votre service, et prie Dieu que vous donne le comble de vos désirs, Messieurs. Votre très-humble et obéissant serviteur.

• SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion de France, le 12 octobre 1629.

• MESSIEURS,

• J'ay receu la lettre vous a plu m'écrire par le capitaine Lebar et suis de plus en plus obligé à la peine qu'il vous plaît de prendre de m'honorer de m'écrire si souvent comme vous faites. Je vous assure que le discours de votre lettre m'est sujet d'employer ma vie et mon bien pour bien servir le public, à quoy je ne manqueray jamais; et en tout ce que me jugerez capable, vous me ferez plaisir m'y commander sans vous mettre en aucune peine de dépenses; que, tant que j'en auray, je le dépendray pour le bien public. Je suis fâché que la maladie soit si proche de Marseille (1), et prie Dieu la vouloir conserver. Je vous mande maintenant le galion la *Sainte Marie* et deux autres vaisseaux chargés de blés. Je continueray tousjours, et vous assure que je ne manderay point en autre lieu et suis bien aise de ce que vous pourrez avoir du Bastion l'assistance que désirez; je

(1) Marseille était menacée de la peste, qui l'atteignit en effet peu de temps après. (Voir les lettres suivantes).

vous envoie aussi de chair ; mais je suis en peine de vaisseaux, et à la saison prochaine les bœufs ne sont pas assez gras. Tels qu'ils sont, si vous en voulez, faites venir des barques, je vous en manderay. Pour les affaires d'Alger, pouvez attendre toute sorte de bonne justice du Divan. Ils sont portés à la conservation de la paix, maintenant que les commandements du Grand Seigneur y sont obéis ; j'ay envoyé à Constantinople le patron Balthazar d'Allesy avec sa polagre et homme exprès pour obtenir des commandements pour Alger, Tunis et Tripoli de Barbarie pour la confirmation de ladite paix, et vous jure sur ma foi de y avoir envoyé six mille piastres pour faire les frais, et si Monsieur l'Ambassadeur obtient lesdits commandements, suivant les minutes que je lui ay envoyées, les affaires de la paix se remettront dans une très-bonne tranquillité. Je désire, avant me retirer, aller à Tunis et Alger pour faire valoir lesdits commandements ; et combien que y soyent beaucoup de peines et de dépenses, néanmoins je fais l'un et l'autre volontiers pour l'affection que j'ay de servir le Roy et le public ; vous voyez la peine que vous autres, Messieurs, avez eue pour contenter le sieur Amza (1) qui n'est qu'un seul ; que peut être la peine que j'ay en Alger de contenter un plus grand nombre de plus difficiles et les faire rendre à la raison. Ledit sieur Amza est encore ici. Je ne sais si le Divan d'Alger trouvera bon son retour sans sa permission. Je lui ay écrit, qu'attendu que par ordonnance du Divan, il a été dit que les ostages se changeroient tous les ans, et que se feroit élection de personnes principales, et qu'étant finie l'année dudit Amza, je l'ay fait venir, et lorsque j'iray en Alger, l'on fera élection d'un autre qui s'en ira avec moi. Il est bon d'entretenir les affaires de façon que si le Roy trouvoit bon d'en avoir d'autres, et si vous autres y trouvez de l'utilité, d'en pouvoir avoir, lorsque trouveroit bon. Au cas de non, l'affaire demeurera suivant votre désir. Le capitaine Ricou s'acquitte dignement de sa charge, est bien vu du Bassa et Divan d'Alger.

» Vous auriez besoin d'un semblable à Tunis, si désirez que

(1) C'était l'otage mécontent qui avait fini par quitter Marseille de peur des représailles de la foule (voir page 293).

les affaires y aillent bien. M. Bérugier est parti le vingt-six de septembre pour aller à Tripoli de Barbarie. Et Dieu lui donne heureux succès de son voyage; et prie le Créateur, Messieurs, de vous donner longue et heureuse vie avec le compliment de vos désirs. Votre très-humble et affectionné serviteur.

SANSON DE NAPOLLON.

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion de France, le 20 décembre 1629.

« MESSIEURS,

• Tout maintenant je viens de recevoir, par lettre d'Alger, nouvelle que ayant appris le Divan dudit que Monsieur le Chevalier de Rasilhieu (1) a pris un petit navire d'Alger commandé par Amet Oge aux mers de Sallé, et a fait mettre à bord la plupart des Turcs qui y étoient dignes, le navire l'a fait conduire en France; le Raïx s'est embarqué avec ledit sieur de Rasilhieu pour demander justice au Roy, pour la restitution de son navire et équipage, d'autant que ledit Raïx, au même temps que a vu l'estendard de France, fit ployer ses voiles à la considération de la paix. Messieurs d'Alger ont trouvé cette procédure étrange, attendu que de leur côté ont toujours défendu à ses corsaires de ne faire aucun déplaisir aux Francois, vu que chatieront vigoureuusement ceux qui contreviendront au traité de paix, ont toujours offert de rendre justice et châtier les contrevenants, voyant que du côté de France commencent à rompre les premiers, est cause que le consul Rique a été mis aux fers, et a été ordonné par ledit Divan (2), que dans six mois rapportera du Roy le re-

(1) Le chevalier de Razilly (de Launay), célèbre dans l'histoire de la marine du temps, chargé, en 1629, de l'ambassade du Maroc avec MM. de Molères et du Chalard. Il fut plus tard un des fondateurs des possessions françaises dans l'Acadie.

(2) On voit que ce fut l'infraction du chevalier de Razilly qui causa:

laxement dudit navire ou son payement. Je crains que ce prétexte ne préjudicie à la conservation de la paix, attendu que les mal affectionnés solliciteront leurs intentions, et j'ay demeuré peu de vous en donner avis, à cette fin que vous autres, Messieurs, y apportiez la diligence que bon vous semblera être, aviser Sa Majesté, pour faire rendre ledit navire et son équipage, lequel ne peut valoir plus de deux mille écus, et le mal qui vous pourra arriver ira à l'infini. Dans le Divan ont fait lire les capitulations de la paix, conclu de nouveau de la maintenir et observer, et de châtier les contrevenants, si en France rendent la justice pour la restitution de leur navire. Cette affaire me donne sujet d'aller en Alger, pour apporter tout ce que me sera possible pour la conservation de ladite paix, L'ostage qui étoit à Marseille, pour se garantir du manquement qu'il a fait de s'être retourné sans le commandement d'Alger, a dit d'avoir couru danger à Marseille de la vie, attendu qu'il y a des gens de bien qui aiment la paix et d'autres non et que il y en a quelques-uns qui font poursuite contre moy pour avoir fait ladite paix ; le Divan a pardonné ledit ostage et pris croyance que les Francois ne désiroient point leur paix, voyant l'action que Monsieur Rasilhieu a rendu. Je pars au premier jour pour aller audit Alger, et j'emploieray tout ce que sera à moy possible pour le bénéfice public. Mais il faut que vous autres, Messieurs, apportiez s'il vous plaît, la diligence pour la restitution dudit vaisseau.

» Je continueray tousjours mon affection accoutumée, et prieray le Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le comble de vos justes désirs. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

l'emprisonnement du vice-consul ; à partir de ce moment il perdit complètement la tête et ne pensa plus qu'à quitter Alger, où il ne rendait plus aucun service.

*Lettre de M. Lazarin de Servian (1) à MM. les Consuls
et Gouverneurs de la ville de Marseille*

Du Bastion de France, le 2 mars 1630.

« MESSIEURS,

» Depuis le départ que M. Sanson a fait pour Alger, qu'a fait le vingt-cinq de janvier, j'ay fait tout ce que m'a été possible pour satisfaire à ce que je vous ay promis de vous envoyer tant de blé qu'il se pourra ; et, à cet effet, j'y ay contribué de tout ce que m'a été possible ; car l'affection que j'ay pour ma patrie et le service que je vous dois en votre particulier m'a fait y contribuer de ma bourse, à l'endroit du premier cheik de ce pays, d'un petit présent que j'ay fait d'une veste d'écarlatte. Ce n'est pas que je désire d'en être remboursé de ma patrie ; car je désire, au péril de ma vie, de la servir. Il m'a fait venir du blé pour charger cette polacre et le Dauphin, et une barque, lesquels partiront tous trois dans trois jours, s'il plaît à Dieu, que je prie les vouloir conduire à bon sauvement. J'espère que, dans peu de jours, nous aurons ici M. Sanson, parce que j'ay eu lettres de lui par (esquelles) il me marque et son arrivée audit Alger, et qu'il espère d'obtenir tout ce qu'il désire pour le bien des affaires de la paix, et de les établir, s'il plaît à Dieu, de façon que ses envieux ne trouveront à redire. Il n'y épargne pas sa bourse ; car je vous assure qu'il a emporté avec lui dix mille piastres pour donner. Il ne manquera pas d'y faire tout ce qu'il doit. Je tâcheray de me pourvoir de tant de blé que faire se pourra, par les premiers (vaisseaux) qui viendront, je vous en enverray ; car je ne désire que de vous faire voir en effet le désir que j'ay d'être toute ma vie, après avoir prié Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, Messieurs, Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» LAZARIN DE SERVIAN. »

(1) Dans un acte passé devant M^e Baldouyn, notaire royal, le 12 septembre 1628, M. Lazarin de Servian est qualifié d'écuyer et est devenu depuis un des principaux agents du Bastion.

*Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs,
Protecteurs et Défenseurs de Marseille*

Alger, le 7 mai 1630.

« MESSIEURS,

» Je vous ay écrit au long par voye du Bastion et par là verrez l'état des affaires. Je vous diray encore par cette présente que, le vingt-huitième du mois d'avril, ont été amenés la polacre patron Laure, la barque patron Martin, la tartane patron Jannas, venant tous trois d'Espagne, après avoir été rencontrés par la galère de Chiliby Pichinin (1), après s'être combattu et avoir tué et blessé quelques Turcs, et sans mettre la bannière de France, là où a été déclaré le tout de bonne prise; et pour les gens et barques, je crois, seront relaxés par une bonne somme de deniers que M. Sanson de Napollon a déjà donnée et faudra donner. Pour moy, ce sont des signes qui ne m'agrément. Je suis résolu de tout quitter, comme je vous ay déjà écrit par plusieurs fois, si je puis avoir licence de m'en aller. Voilà pourquoy vous me devez donner satisfaction à mes demandes que je vous ay déjà faites, puisque vous y êtes obligés, m'ayant député pour le service du public, ce que ayant effectué à mon possible; mais vous voyez par ces procédures que je suis inutile en ce pays, puisque mes raisons ne sont entendues; mêmement m'ayant fait mettre à la chaine comme vous savez, et que m'ont fait perdre le respect. Il semble que vous autres, Messieurs, n'avez point du ressentiment, puisque permettez que je demeure en ce pays. Je vous ay écrit d'écrire une lettre à ces Messieurs pour avoir en recommandation le sieur Jehan Blanchard, que je fais état de le laisser pour exercer la charge de consul.

» Je vous prie m'envoyer votre résolution comme je me dois gouverner; vous ne pourrez pas dire que je ne vous aye écrit

(1) Le Piccinino, célèbre corsaire du temps, un des principaux chefs de la Taïffe. Il est souvent parlé de lui et de son fils dans les *Relations* des pères Rédemptoristes.

toutes mes intentions par toutes commodités sans avoir eu aucune satisfaction par vos lettres, vous protestant de tout ce que pourra arriver, puisque je ne dépends que de vous autres et que vous me devez mander ce qu'est de votre volonté et moy d'obéir à vos commandements. Je ne sais plus que vous dire, croyant vous avoir donné satisfaction de mes actions et procédés, n'ayant pu faire davantage pour le service du Roy et de ma patrie ; cependant me permettez, Messieurs, que je me dise Monsieur (1). Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» N. RICOU. »

*Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs
et Protecteurs de la ville de Marseille*

Alger, le 1^{er} juin 1630.

« MESSIEURS,

• Par ma dernière que je vous ay écrit, a été par patron Hector Martin par voye de Bone et de La Calle au Bastion, et par icelle vous ay donné avis tout au long de ce que s'est passé, que sera cause abrégéray. En cette ici, ce n'est que pour vous dire comme ce jourd'hui ont tenu un grand Divan, par lequel ont délibéré la licence des barques de s'en pouvoir en aller, et je crois partira dans deux heures la barque de patron Jehan Feraud qui s'en va au Collo, et le reste des gens de patron Laure, et des autres deux barques que s'en vont par voye du Bastion. Ce n'a pas été sans peine ; car dans ledit Divan s'étoit fait une partie contraire, lesquels ne vouloient que fut permis aucune licence que Mamet Ogia ne fut premièrement en cette ville, représentant qu'il n'y soit arrivé quelque sédition et que on ne l'ay fait mourir, attendu que n'ont reçu aucune lettre de lui, et que Monseigneur le duc de Guise a écrit, où ladite lettre nous fait plus de mal que de bien et sur cela prennent de mauvais ombrages ; et son retardement nous porte et peut porter de

(1) Sic.

grands malheurs ; qu'est la cause que ne se pouvons plaindre contre ceux qui ont pris de barques de France ; car sitôt que nous voulons plaindre, nous présentent ledit Mamet Ogia devant les yeux, et si voulez éviter quelques grands malheurs, vous prie, tant que faire puis, le mander plutôt que pourrez ; autrement sommes pour se voir sur les bras quelque sédition et grand hazard que se peut encourir ; car les intéressés du vaisseau dudit Ogia sont presque tous de Boulouks-Bachys et les plus avant dudit Divan ; ce pourquoy, Messieurs, vous prie de comprendre mon discours et l'intérêt que peut porter. Car est plus grand que je ne puis écrire ; remettant le tout à vos sages considérations, vous donnant avis comme ce jourd'hui est parti près de deux mille hommes que s'en vont vers le Couque (1) pour défaire l'armée des Cabailles que fesoient état de s'en venir ici. Je vous ay écrit par mes précédentes comme je fais état de demander licence de m'en aller et de laisser M. Blanchard en la charge de consul et vous ay prié, comme encore vous prie, d'écrire deux lettres, une au Bassa et Divan, et l'autre à l'Aga de la milice pour le recommander en justice ; n'ayant à présent autre à vous dire, si non de me permettre que je me puisse dire, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou. »

*Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs,
Protecteurs et Défenseurs de Marseille*

Alger, le 3 juillet 1630.

« MESSIEURS,

Depuis vous avoir écrit, vous apprendrez que depuis la prise de la polacre du défunt patron Laure, la barque patron

(1) Couco ou Kouko ; ce village kabyle était à cette époque le centre d'une confédération dont le chef, descendant d'Ahmed ben El-Cadi, prenait le titre de sultan de Kouko.

Martin et la tartane patron Jannas, j'ay appris que trois vaisseaux de Tunis et un vaisseau d'Alger avoient rencontré et pris une polacre et deux barques venant de Levant, les ayant menées dans la Goulette, là où ils ont fait les partiments et chacun pris sa part, tant le dit vaisseau de cette dite ville ; moy, ayant notice de ladite prise, à même temps, en ay averti le sieur Sanson de Napollon, lui remontrant qu'il falloit faire plainte ; et en ce même temps, je m'en allay former plainte au Bassa et à Sidi Amouda, celui qui fait la paye des soldats ; n'ayant pu tirer d'eux aucune bonne réponse, puisque vous savez, Messieurs, comme je vous ay écrit par toutes mes lettres, que ne tiennent plus grand compte de moy ni de mes paroles, depuis que m'ont fait perdre le respect, comme savez, et même que celui qui a fait la paix ne se plaint pas, et n'a fait aucune recherche tant de ceux-ci, comme des autres que sont été pris depuis la paix (1), l'ayant remontré par plusieurs fois de le faire et de m'assister de son aide et faveur, me répondant que ne vouloit se faire aucuns ennemis ; et, au contraire, tous les capitaines corsaires que sont venus en cette ville, que nous étions assurés qu'avoient pris vaisseaux ou barques Francoises, et même que ont apporté des garçons que les ont fait renier par force ; et au lieu de faire de plaintes, il les envoyoit quérir dans sa maison, en compagnie d'autres capitaines et là fesoient de grands banquets et soupers ensemble, chose qui me fait penser que je n'ose dire (2) ; mais

(1) On voit ici le commencement des discussions entre les députés de Marseille et Sanson Napollon. Le capitaine Ricou y afficha des prétentions que son successeur, M. Blanchard, continua à soutenir. D'après eux, Sanson Napollon ayant fait la paix devait se charger de faire respecter les traités, à ses frais, risques et périls. Celui-ci leur répondait avec beaucoup de raison qu'il avait traité comme ambassadeur, et que maintenant, n'étant plus que gouverneur du Bastion, il n'avait pas à intervenir entre eux et le Divan ; qu'il ne leur refusait ni ses avis ni son aide ; mais que c'était à eux à faire les réclamations nécessaires, en s'appuyant sur le texte des conventions. Ni M. Ricou ni M. Blanchard ne voulurent adopter ce mode de procéder, et la mésintelligence ne fit que s'augmenter.

(2) On voit que le capitaine Ricou va jusqu'à accuser Sanson Napollon de s'être fait renégat. Les relations amicales qu'il s'était créées dans

je laisse l'explication à vous autres, Messieurs; il cherche tous les moyens pour me faire faire chose contre la justice et la raison, à cette fin d'obliger la ville, me reprochant à tout coup que je suis député de ladite ville; mais moy, étant bon serviteur du Roy et de ma patrie, ne consentiray jamais que par force, depuis que je connois que j'ay assez dépendu, comme vous avez vu par les attestations à vous envoyées. J'avois lié une partie dans le Divan pour faire recevoir Monsieur Blanchard à la charge de Consul et demander licence de m'en aller, pour oster d'ici ce nom de député, et pour oster le sujet des prétentions dudit sieur Sanson; lequel suis été empêché par la cabale des gens entretenus dudit sieur Sanson, car sans cela je vous assure que mon dessein seroit venu en effet, par moyen de quelque argent que j'avois promis. Il avoit fait une entreprise à la sourde pour sortir d'ici, et s'en aller au Bastion et me laisser moy à la peine pour satisfaire les prétentions de l'armement de Mamet Ogia, que je crois ne seront pas trop petites; mais, avec l'aide de mon Dieu, j'ay empêché ce coup là, et a été retenu jusqu'à l'arrivée dudit Ogia. Je ne sais pas comment le vent passera; voilà pourquoy, Messieurs, vous devez penser à m'oster d'ici, de quelle facon que ce soit, ou pour amour ou par force, puisque ma demeure ici ne peut apporter que grands préjudices à la ville et non point de bénéfices. Je vous ay supplié par toutes mes lettres de m'envoyer de lettres adressantes à ces Messieurs, et lui recommander en justice ledit sieur Blanchard, ce que vous autres n'avez daigné faire. Car c'est le moyen de m'oster d'ici pour être mieux les affaires du public; vous protestant comme vous ay protesté par mes précédentes, de tout ce qui peut arriver, tant pour l'intérêt dudit public que de ma per-

le Divan et parmi les principaux des Reïs eussent été un élément précieux de conciliation, si les envoyés de Marseille se fussent donné la peine d'en tirer parti. Au lieu de cela, ils en faisaient la base de leurs récriminations envieuses, et détruisaient par cette conduite inepte tout le bien qui avait été longuement et péniblement acquis. M. de Vias avait bien mieux compris la question, quand il écrivait : « Avec ces gens, il faut procéder par la voie habituelle du pays, qui est la mangerie. »

sonne. Je sais que vous autres, Messieurs, vous êtes affligés du fléau de Dieu (1), lequel le faut tre tous prier que lui plaise d'apaiser son ire ; et à ces Messieurs, lui oster les moyens qu'il ne nous puissent faire recevoir plus grands intérêts. Vous autres, Messieurs, y êtes obligés, comme pères de familles que vous êtes. Cependant, Messieurs, je prieray le Créateur que vous délivre de son ire et vous augmente la santé, et à moy de me dire, Messieurs. Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou. »

Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de Marseille

Alger, le 26 août 1630.

« MESSIEURS,

» Je crois vous avoir écrit assez de tout ce que s'est passé en cette ville depuis mon arrivée, de quoy, je crois, n'aurez pas grand contentement, puisque je n'ay eu aucune sorte de justice de ces Messieurs, n'ayant le sieur Sanson de Napollon fait guère mieux que moy durant le temps de six mois qu'a demeuré en cette ville. Puisque donc il ne faut attendre aucune sorte de satisfaction de ces Messieurs, puisque depuis la paix, tout ce qu'on a pris sur les Francois a été bien pris et tout ce que prendront sera bien pris. Fait quatre jours que ledit sieur Sanson est parti pour le Bastion, et avant sa partance, j'ay fait tout ce que j'ay pu pour avoir licence pour me relirer, ce que je n'ay pu obtenir pour l'empêchement dudit sieur de Napollon, ayant remontré à ces Messieurs que depuis que lui avoit fait la paix, qu'il devoit mettre quelqu'un ici pour répondre, puisque lui

(1) La peste, qu'on craignait à Marseille à l'automne de 1629, et qui avait éclaté au commencement de 1630. Elle fut de courte durée.

seul a tout le bénéfice (1), et la pauvre Marseille rien que l'intérêt; et que j'avois servi mon temps; que je n'étois point obligé à tout ce qu'arriveroit, et que je ne me mêlerois plus de rien, croyant de me décharger de tout; mais lui s'est en allé, et moy je suis demeuré, vous protestant, comme vous ay protesté par mes précédentes, de tascher tous les moyens ou par amour ou par force de me lever d'ici depuis que y êtes obligés. Je sais que les affaires ne l'ont pas permis, puisque l'ire de Dieu vous a visités; le priant de bon cœur que lui plaise d'apaiser son ire et vous aye tenu et vous tienne en bonne santé et vous donne la grâce que vous autres me puissiez tirer d'ici. Car je vous jure que ne peut arriver, suivant le dire de tout le monde, qu'une grande ruine pour les pauvres sujets du Roy, me réservant à vous faire voir par de bonnes écritures et valables témoins en temps et lieu; vous priant me permettre que je me puisse dire jusques au tombeau, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou.

» Vous apprendrez comme il y a trente-cinq ou quarante vaisseaux en course et trois galères; font état de partir ce jour-d'hui.

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Au Bastion, le 21 septembre 1630.

» MESSIEURS,

» Les bonnes nouvelles de ce que a plu à Dieu faire cesser la maladie de la ville de Marseille doit donner de réjouissance à

(1) C'est toujours la même accusation contre Sanson; on dit qu'il n'a fait le traité que pour son avantage personnel; qu'il retire tout le bénéfice du Bastion et que c'est Marseille qui a fait les frais de la paix.

tous ses habitants, et de la faveur que Dieu a fait d'avoir conservé vos personnes pour la conservation et restauration de ladite ville. Chacun est obligé à l'honorer ; à mon particulier, j'en ay plus de contentement que personne, autant pour le bien que je désire à la patrie, que pour l'affection que je porte au particulier de vos personnes. Tous vos amis et serviteurs ont sujet d'être contents de la gloire que maintenant vous autres triompez, d'avoir si bien servi votre nation. Le soin des services que chacun n'a pas le courage de les employer si bien que vous autres, Messieurs, avez fait ici, Dieu vous devra la récompense, et tous les habitants de Marseille vous doivent rester obligés. Monsieur Gazilhe m'a écrit que avez de la précaution de la nécessité du blé ; Dieu vous assistera et tout le secours que pourra sortir d'ici ; assurez-vous que n'ira plus en autre part ; mon voyage et séjour en Alger est cause que les Mores ont retardé son négoce. Maintenant ils commencent à porter du blé. La récolte n'a pas été trop grande en Alger et Tunis ; il y a aussi cherté ; les Tabarquins tachent d'en avoir tant qu'ils peuvent ; j'espère que nous retirerons notre part. Maintenant j'ay ordonné que le navire le *Dragon* et une barque de la Ciotat, qu'elles partent tout présentement ; ordre d'aller à Cassis, et son chargement l'envoyer dans Marseille. Les autres que partiront fera de même. Mon voyage et séjour en Alger, il n'a été que pour le service du public, y écoutant Messieurs d'Alger du déplaisir qu'ils avoient reçu de lui avoir renvoyé son ostage, la prise que Monsieur de Rasilheu fit de deux de ses navires et de Mami Oge, et de ce que les gens de Monseigneur le duc de Guise ont fait quelque déplaisir à des vaisseaux que ont rencontré d'Alger, les consuls du Marignies pour avoir levé quatre esclaves Espagnols en une barque d'Alger par force, une barque de la Ciotat d'avoir noyé quarante Turcs qu'elle avoit rencontrés à la côte de Sardaigne ; les prétentions de l'équipage d'un navire que alla à travers au golfe d'Hyères. Toutes lesdites affaires me les a fallu démêler et satisfaire ; sans cela le traité de paix seroit resté rompu, ce que, Dieu merci, je l'ay rétabli en vray et très-bon état, et, à la partance des corsaires, leur ont défendu de ne prendre aucun François. Il étoit arrivé audit Alger trois navires Fla-

mans pour sa paix, et ne l'ont pu faire. J'ai de nouvelles que depuis mon départ d'Alger, les corsaires y ont amenés quatre navires Flamans, deux de guerre et deux de marchandises. Un navire Anglois, sur lequel ont pris cent cinquante hommes, a rendu un si beau combat, que a tué deux cents Turcs. Lesdits corsaires ont rencontré plusieurs navires Francois de Ponant, et n'y ont fait aucun déplaisir; ceux d'Alger et Tunis sont dans une grande guerre; Alger a fait représailles sur quelques gens de Tunis qui étoient audit Alger. Reviendra au bénéfice de notre paix, attendu que les mêmes corsaires d'Alger n'auront retraite à Tunis. Le Divan d'Alger ont mandé à Sallé de ne retirer ceux qui se bannissent d'Alger et qui y portent les prises Francoises, et de y rendre les Raïx et barques qu'ont donné déplaisir à Marseille, après quoy lesdits Raïx recevra son chatiment, à cause que ont défendu qu'à Alger ne se armera plus de ceux ou celles qui y étoient chatiés de justice. Le consul Rique, lorsque fut mis en prison, perdit le courage pour n'être pratique ni accoutumé avec ceux d'Alger. Il a depuis tousjours cherché le moyen de sortir d'Alger et quitter la charge (1). Il y sera mal aisé d'en sortir sans qu'il n'y arrive un autre à sa place. Il m'a pressé pour le faire sortir d'Alger, mais n'étoit pas à mon pouvoir. Il n'est que Monsieur Vias que le peut faire. Ledit sieur Rique n'a pas épargné sa mauvaise volonté contre moy, a fait tous les rapports qu'il jugeoit que me pouvoient arriver mal, a fait d'offres pour avoir le Bastion; la plus mauvaise action qu'il a rendu a été une requeste qu'il a présenté à la douane dans laquelle dit; « Messieurs, maintenant que vos navires sont dehors, les » Francois leur feront du déplaisir; faites donner caution à » Sanson Napollon de tout le mal que vous pouvez recevoir des » Francois. Je ne suis venu ici consul et député de Marseille que » pour un an et suis votre esclave l'année finie. Je suis pauvre, » vieux et meurs de faim. Laissez moi en aller en mon pays. »

(1) Ceci est la réponse aux plaintes de Ricou; il est intéressant de rapprocher la modération un peu dédaigneuse de Sanson Napollon de l'acrimonie du consul et de celle que montrera son successeur.

Il a sollicité durant un mois pour me faire donner ladite caution, et s'il l'eût pu obtenir, seroit été la ruine à tout jamais des affaires de France en Barbarie; ce seroit été une très-mauvaise coutume de donner caution aux Turcs que font plus de mal que n'en recoivent; Messieurs, vous devez prendre garde de ne permettre que aucun ne se dise en Barbarie que résident sur le lieu, non député de la ville de Marseille, par ce que pourra dans les occasions arriver de l'intérêt. Monsieur l'Ambassadeur n'a voulu obtenir commandements ni lettres de faveur pour le bénéfice de la paix. Il m'écrit qu'il a dépendu beaucoup à l'envoi de Chaoux en Barbarie, et veut être remboursé les dépêches qu'il a faites, et me mandant, me les fit payer deux cent huitante piastres, combien que je l'eusse fait du commandement du Roy, sans que j'y eusse revanche. J'ay payé le capigy; et avec tout ce qu'il a fait pendant le temps que je suis employé audit traité, n'est pas grand chose. Voilà tout ce que se passe; finis à cette heure; je vous assure tousjours de l'affection que j'ay envers le public; dans ce voyage d'Alger, j'ai sorti cent six esclaves d'Alger avec mon argent; continueray tousjours, s'il plaît à Dieu, faire le mieux qu'il me sera possible, et prieray le Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le compliment de vos justes désirs. Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

*Lettre de Lazarin de Servian à MM. les Consuls et Gouverneurs
de la ville de Marseille*

Alger, le 22 septembre 1630.

« MESSIEURS,

» Fait environ un mois et demi que j'eus l'honneur de recevoir une vostre lettre par voye d'Alger, à laquelle la rigueur du temps ne m'a permis jusques aujourd'hui de satisfaire à mon devoir de vous y faire réponse; mais maintenant que j'ay appris que Dieu a retiré son ire, et jeté l'œil de ses grâces sur notre

pauvre patrie, je vous diray, Messieurs, que l'inclination que j'ay pour le général de ma patrie et pour l'affection particulière de vos personnes, je n'ay manqué d'effectuer la promesse que je vous avois faite à mon départ, qu'étoit de vous envoyer tant de blé que je pourrois de ce pays, à quoy je trouvay fort disposée la volonté de Mr Sanson, et m'en laissa charge particulière à son départ qu'il fit pour Alger; et si ne fut été la prise de la petite *Sainte-Claire* et du petit patache de Mr Sanson, comme aussi de la barque de Mr de l'Estrade, qui fut prise par les corsaires de Tunis, vous en eussiez eu davantage que n'avez pas eu. Le refus que vous fites de recevoir le *Dragon* (1) et autres barques qu'alloient à Marseille, lesquelles Monsieur Gazilhe et feu le capitaine Feizan vous offrirent, de quoy ils me donnèrent avis, me fit juger que vous n'aviez pas besoin de blés, et que ceux du Bastion ne vous étoient pas utiles. Cela a été cause, Messieurs, que le tout qui en est sorti cette année a été à Toulon. Mais ayant appris par les lettres que Monsieur Gazilhe m'a écrit et à Monsieur Sanson, qu'est arrivé ici depuis le 8^e du courant, par lesquelles nous avons appris que la ville se trouve en quelque sorte de nécessité de blés, sera la cause que, d'ores en là, les grains que se retireront du Bastion, vous en aurez une telle portion que le public en retirera du soulagement, et vous autres, Messieurs, de la satisfaction. Je n'ay jamais eu autre désir en mon particulier que de bien et utilement servir ma patrie, quoique la langue de mes ennemis sans sujet (2) ait voulu en mon absence me blâmer de choses desquelles je suis innocent. J'espère en Dieu qu'un jour je les en feray mentir en bonne compagnie. C'est de la monnaie que certaine canaille de gens qu'il y a à Marseille payent ceux qui ont bien et fidèlement servi et qui n'ont autre blâme que d'avoir été trop gens de bien. Et

(1) La peste étoit alors à Marseille, et c'est à cause de cela qu'on n'avait pas voulu recevoir les bâtimens dont parle M. de Servian.

(2) On voit que la haine allumée contre Sanson Napollon s'étendoit à tous les agents du Bastion qui étoient calomniés et menacés à Marseille, où un gros parti s'étoit formé pour chercher à amener la ruine des établissemens d'Afrique.

quoique vos actions soient toujours été saintes et justes, et que vous ayez exposé vos vies à mille sortes de périls, et d'où la mémoire ne s'en perdra jamais des services insignes que vous avez rendu à votre patrie en l'honneur de l'exercice de vos charges, vous serez aussi bien mesurés de l'aune de leur passion comme les autres. Mais tout cela ne sont que des couronnes de gloire pour ceux qui ont leur conscience nette. Le temps le fera mieux connaître par des effets que je ne le scauray dire par paroles. Je vous conjureray de croire que la vie me manquera plutôt que l'affection que j'ay de servir le général et le particulier de vos personnes; faites naistre, s'il vous plaît, les occasions, et rendez-moi digne de l'honneur de vos commandements. Vous me trouverez aussi prompt à les exécuter, que j'ay de désir d'être toute ma vie, Messieurs, Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» LAZARIN DE SERVIAN. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

Pour tous les articles non signés :

Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.